

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/45

OBJET : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT « DÉONTOLOGIE » POUR LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENG0 Élisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENG0 Élisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
60					

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-1-1 et les articles R.1111-1-A et suivants ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret précité ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques de la Charte de l'élu local ;

Considérant la nécessité de désigner un référent déontologue pour accompagner les élus communautaires dans le respect de leurs obligations déontologiques ;

Considérant la proposition de désignation de Monsieur Jean-Pierre BEGEL, Directeur Général des Services honoraire, Vice-Président National Honoraire du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales, formateur au CNFPT, figurant sur la liste des référents déontologues de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité ;

Considérant les modalités d'intervention et de saisine définies dans la convention annexée ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ⑤ Désigner M. Jean-Pierre BEGEL comme référent déontologique rattaché aux Conseillers Communautaires ;
- ⑤ Autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

A circular stamp with the text "Communauté de Communes" at the top and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. In the center, it says "La Présidente". A handwritten signature, "La Porte", is written across the stamp.